PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Du mardi 10 décembre 2024
Registre des actes communicables

****

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Marie-Noëlle DUPRE, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Maryvonne PINÇON, Administratrice
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Josy TOP, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice Représentée par M. COMBE
Madame Laurence JOURION, Administratrice, Représentée par Mme GAUVAIN
Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente, représentée par Mme BRÉON
Madame Céline MARTIN, Administratrice, Représentée par Mme TOP
Monsieur Alain MORAINE, Administrateur, Représenté par Mme DE VINZELLES
Madame Claire SERVIAN, Administratrice, Représentée par Mme. DUPRE

EXCUSÉS :

Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice

****

La séance est ouverte à 17 heures 30

Madame Bréon commence par accueillir Madame Pinçon, qui remplace Madame Etienne. Les administrateurs se présentent ensuite à tour de rôle.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2024

Madame Bréon demande à l'ensemble des administrateurs s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.
Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 8 octobre 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents lors de la dernière séance.

2. AUTORISATION DU PRESIDENT D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER

Madame Bréon demande aux administrateurs d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Ces dépenses concernent les prêts d'honneur à taux zéro attribués lors la commission mensuelle ad hoc.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

3. ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR

Après lecture du point numéro 3, Madame Bréon propose comme à l'accoutumée de faire confiance à Madame la Comptable Public.

Madame De Vinzelles demande des précisions concernant le montant de 1 436€ évoqué.

Madame Bréon indique que ce montant correspond au remboursement du prêt d'honneur d'une personne qui avait emprunté 1 500€, et qui est aujourd'hui décédée.

Sans autre question, les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. DOUBLEMENT DU LEGS PATHE 2024

Madame Bréon rappelle les conditions d'octroi du Legs Pathé, ainsi que les deux familles choisies précédemment, à savoir deux femmes isolées avec deux enfants.

Madame Hauchemaille fait remarquer que l'argumentaire est selon elle un peu, léger, et qu'elle ne se souvenait plus du critère de monoparentalité et demande si un couple pourrait également avoir accès à cette aide.

Madame Bréon lui indique que la monoparentalité est premier critère d'octroi du Legs Pathé.

Madame Gauvain complète que les couples avec enfants peuvent bénéficier d'autres aides, notamment en commission permanente.

Madame de Vinzelles demande un rappel de la procédure d'octroi.
Mme Bréon explique que le CA du CCAS d'octobre choisit 2 familles parmi les propositions des assistantes sociales. Ces 2 familles sont proposées au conseil municipal de décembre qui délibère pour l'octroi du Legs Pathé et le CA du CCAS de décembre double ce montant.

Sans autre question, Madame Bréon propose d'approuver le doublement du Legs Pathé 2024.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

5. PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE DU SOLDE D'UN PRET D'HONNEUR, MADAME D.

Madame Bréon présente la situation de Madame D., âgée de 78 ans, qui a contracté un prêt de 1080€ en 2023 pour son reste à charge de prothèse dentaire. Cette dame est aujourd'hui à découvert et ne parvient plus à rembourser le restant dû de son prêt, soit 660€. Elle propose au regard de la somme due, de lui accorder une remise gracieuse totale de son prêt.

Suite aux différents échanges *(cf. dans le PV non communicable)*, Madame Bréon propose aux administrateurs de mettre ce point au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

6. APPEL A PROJET DE LA FAMILLE P ; POUR OBTENIR UNE PARTICIPATION AUX FRAIS D'UNE EDUCATRICE SPECIALISEE POUR LEUR ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Madame Bréon présente la situation de la famille P., qui a déjà sollicité une aide du CCAS les deux années précédentes. La famille est composée du couple ainsi que de deux enfants, dont l'un est en situation de handicap lourd. Il est scolarisé 3h chaque matin en grande section de maternelle, et est accompagné par une éducatrice spécialisée employée par ses parents.
Le reste à charge du salaire de l'éducatrice spécialisée pour la famille les frais médicaux, le matériel spécialisé, ainsi que l'achat de couches et de tétines est lourd pour le budget de la famille.

Madame Bréon propose que le CCAS leur apporte une aide de 2 000 €.

Suite aux différents échanges *(cf. dans le PV non communicable)*, Madame Bréon propose aux administrateurs de mettre ce point au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Informations diverses

Epicerie Solidaire

Madame Bréon informe qu'un bilan des ateliers proposés depuis quelques mois à l'épicerie solidaire sera bientôt disponible.

Par ailleurs, elle informe également qu'un groupe de travail sera proposé en février ou mars au sujet de l'épicerie solidaire, qui aura 10 ans l'année prochaine.

Aide jeunes sport culture

Madame Bréon indique qu'il s'agit d'une aide mise en place depuis 3 ans qui fonctionne bien. Les familles faisant partie de la tranche A du quotient familial reçoivent un courrier individuel à ce sujet. Les autres familles peuvent également en bénéficier, sous condition d'être non imposable avant décote. Elle précise par ailleurs que les demandes liées à cette aide concernent principalement le sport (98%) que la culture.

En 2023, 74 enfants en ont bénéficié, soit un montant de 10 200 € sur le budget du CCAS.

En 2024, 88 enfants en ont bénéficié, soit un montant de 12 054 € sur le budget du CCAS.

Colis seniors

Madame Hauchemaille souhaite que le conseil d'administration du CCAS réfléchisse aux colis seniors (au niveau du montant 2-3€ de plus, du contenu du colis plus varié, ainsi que le contenant).

Madame Bréon rappelle que le marché des colis concerne l'emballage ainsi que le contenu, et précise que ce marché prend fin en 2024.

Madame *Hauchemaille* précise qu'elle souhaiterait être associée à la rédaction du cahier des charges.

Monsieur Politzer informe qu'il a eu beaucoup de remarques de la part des seniors, qui se sont plaint qu'ils n'arrivaient pas à ouvrir les bocaux présents dans les colis.

Monsieur Combe fait toutefois remarquer qu'une augmentation de 3€ sur la totalité des 2000 colis reviendrait à une hausse de 6 000€ sur le budget du CCAS

Mission locale pour l'emploi (MLE)

Madame Pinçon demande des précisions au sujet des aides distribuées par la mission locale.

Monsieur Combe indique que 400 000€ d'aides diverses ont été distribuées cette année par la mission locale (chéquiers tickets services qui sont des aides directes, des allocations de l'Etat, des aides liées au logement…), pour plus de 1 000 jeunes suivis (dont environ 400 vincennois).

Il informe par ailleurs que la Région Ile de France se retire du budget de la mission locale.

Madame Bréon propose à Monsieur Combe de faire un point explicatif lors d'une autre séance.

Semaine ANCV Seniors en vacances

Le choix de la destination pour la semaine du programme *« Seniors en vacances »* de l'ANCV pour l'année 2025 a été porté au vote des administrateurs, trois destinations ont été présentées et deux ont été retenues.

Le choix s'est porté à l'unanimité sur la destination de Ronce-les-Bains (Charente-Maritime) avec les Villages Clubs du Soleil pour la période du 30 août au 6 septembre 2025.
Le deuxième choix, s'est porté sur Beg Meil (Bretagne) toujours avec les Villages Clubs du Soleil pour un séjour du 20 au 27 septembre 2025, dans le cas où la première destination ne serait plus disponible à l'ouverture des inscriptions sur le site de l'ANCV.

Dates du prochain conseil d'administration

- mardi 11 mars à 17h30 salle Aimé-Mireur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 48.